

**Comité d'experts spécialisé
"PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES : SUBSTANCES ET
PREPARATIONS CHIMIQUES "**

**Procès-verbal de la réunion
du 16 avril 2019**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présent(e)s :

- Membres du comité d'experts spécialisé
 - M-F. Corio-Costet,
 - J-P. Cugier,
 - M. Gallien,
 - S. Grimbuhler,
 - F. Laurent,
 - L. Mamy,
 - J-U. Mullot,
 - J. Stadler,
 - E. Thybaud,
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

- P. Berny,
- B. Frerot,
- C. Gauvrit,
- M. Millet,
- F. Nesslany,
- A. Venant.

Présidence

M. Thybaud assure la présidence de la séance pour la journée.



1. ORDRE DU JOUR

Aucune expertise n'a fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

L'analyse réalisée par l'Anses n'a mis en évidence aucun lien d'intérêt.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES, au vu de l'ordre du jour adopté, s'ils ont des liens voir des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été détectés : aucun des experts ne présente d'autre lien ou conflit d'intérêt.